

JUMEAUVILLE



Bulletin municipal

2002

N° 2

HORAIRES MAIRIE

La Mairie est ouverte les

- mardi de 18 à 19 heures
- vendredi de 9 à 11 heures
- samedi de 10 à 11 heures 30

Permanences du Maire

- mardi de 18 à 19 heures
- samedi de 9 heures 30 à 12 heures

Tél. 01 30 42 61 29

Fax 01 30 42 34 77

Collecte des ordures ménagères:

tous les mardis matin.

Ramassage des encombrants :

Va devenir trimestriel, des tracts seront distribués pour préciser les dates

Attention !

Les containers pour la collecte du verre en apport volontaire ont été regroupés au pied du château d'eau, avec celui des papiers. Il n'y a donc plus maintenant qu'un seul point de dépose.

Madame, Monsieur.

Les élections sont terminées, le Président Jacques CHIRAC, et, plus localement, notre Député Henri CUQ, sont reconduits dans leur fonction avec une liberté de manœuvre jusqu'à présent jamais vue au cours de la cinquième République.

Pour notre Conseil Municipal, ce temps est fini depuis une année et le travail a commencé aussitôt. Un travail sérieux dont les résultats se précisent jour après jour. Les actions d'un Conseil Municipal font l'objet de l'attention des administrés, c'est pourquoi le mot du Maire se doit de les informer.

Cinq domaines sont actuellement étudiés au Conseil municipal et dans les différentes commissions :

1. L'étude de faisabilité de défense contre les inondations et la remise dans le milieu naturel des eaux claires,
2. L'étude pour la sécurisation de la RD 158 dans la traversée du village,
3. L'amélioration de la route de Maule,
4. La mise en place d'un contrat rural,
5. L'achat d'une balayeuse aspiratrice.

Nous allons détailler chacun de ces points en essayant de donner le plus d'informations possibles.

1. L'étude de faisabilité de défense contre les inondations :

Le bureau d'études SETEGUE a réalisé une étude complète du bassin versant du Ru de Senneville sur les communes de Jumeauville, Boinville, Guerville, Arnouville. Cette étude dont nous sommes à la fois à l'origine et maître d'ouvrage est maintenant sur le point d'être achevée et les différents intervenants du bassin versant se sont réunis à plusieurs reprises. Une présentation générale des actions à mener et des budgets prévisionnels a eu lieu le 20 juin 2002. Il en ressort que quelques zones immergeables doivent être créées, que des fossés seront nécessaires, qu'une canalisation de fort diamètre doit être réalisée sous la RD 158, et que la remise au milieu naturel du Ru de Senneville est indispensable. Nos démarches actuelles

consistent à rencontrer les financeurs : Agence de l'eau, Conseil Général, Conseil Régional, car le budget prévisionnel est de 11 millions d'euros pour le bassin versant.

2. L'étude pour la sécurité :

Au cours du premier semestre 2002 le Conseil Général a voté un programme de sécurisation des départementales en traversée de villages. Une première réunion s'est tenue en mairie le 24 juin 2002, avec le représentant du Conseil Général, le Commandant de la brigade de gendarmerie de Guerville, la DDE, des administrés concernés par ce problème (représentant des parents d'élèves, riverains de la RD 158) et les membres de la commission des travaux. Trois points seront étudiés par le bureau d'étude : la réduction de la vitesse dans la traversée du village, la sécurisation devant l'école, et l'élargissement des trottoirs entre la rue du Pont et la ruelle Verte. Nous sommes en phase de création de projet, il est donc encore trop tôt pour tirer des conclusions sur ces points.

3. L'amélioration de la route de Maule :

Encore un mois de patience et les problèmes de circulation rencontrés sur cette portion de route ne seront plus que souvenirs. Après un temps de gestation de deux années les services de la DDE nous ont proposé un projet et un cahier des charges. A l'ouverture des plis, la société APPIA a été choisie, étant la moins disante. L'estimation financière de la DDE était de 180 000 € TTC, le montant du devis retenu de 117 000 € TTC. Une réunion avec l'entreprise est prévue le 9 juillet, réunion au cours de laquelle la date de début des travaux sera fixée, certainement courant août, donc la route sera fermée pendant deux à trois semaines.

4. La mise en place d'un contrat rural :

Pour l'élaboration de ce contrat rural, les commissions urbanisme et travaux ont sélectionné trois actions prioritaires :

- La construction d'une cantine scolaire sise dans le périmètre de l'école. Cette cantine doit pouvoir accueillir une quarantaine d'enfants et disposer des annexes nécessaires au confort des utilisateurs.
- Le reconditionnement de la mairie, avec la création du secrétariat et la mise en place d'une salle des mariages au rez de chaussée ainsi que la salle du Conseil. Cette disposition en favorisera l'accès à tous et en particulier aux personnes à mobilité réduite. L'étage ainsi dégagé permettra d'augmenter la place des archives et la mise à disposition d'une salle de travail et d'un bureau pour les adjoints.
- La construction d'un ensemble regroupant deux salles de réunions, une petite pour une vingtaine de personnes, une autre plus grande pour 120 personnes avec accès direct en rez de chaussée, un endroit de préparation des réceptions, un garage atelier, un rangement du matériel technique, du

matériel des associations et de la commune. Cet ensemble, avec la mairie, sera le pôle administratif et technique de la commune. Les ouvertures de ces salles seront tournées vers la pelouse afin de diminuer les nuisances sonores. Le reste du terrain sera traité en espaces verts.

5. Balayeuse aspirante :

Dans quelques jours nous aurons à notre disposition une balayeuse aspiratrice. Cet appareil nous donnera la possibilité de balayages plus réguliers (Le coût actuel de cette prestation par une entreprise est de 610 € par passage).

Voici les décisions que le Conseil Municipal a mises en chantier, dans le calme et la discrétion ; certaines seront réalisées dans les meilleurs délais, d'autres demanderont un peu plus de temps.

Au SIVOM d'Arnouville : Ce milieu d'année voit aussi des modifications importantes :

Le marché de récolte des ordures ménagères et des encombrants est confié à la société SEPUR de Plaisir, cela pour une durée de 6 années. La périodicité de la récolte évoluera dans les prochains mois, mais jusqu'au 31 décembre 2002 les ordures ménagères seront toujours récoltées une fois par semaine le mardi matin, après, il est possible que ce jour soit modifié. Pour les encombrants, le prochain passage sera le 5 juillet au matin ; ensuite, la récolte deviendra trimestrielle, cela pour des raisons de coûts, et les passages ultérieurs feront l'objet, comme pour les ordures ménagères, d'une information en temps utile.

Le marché de délégation d'assainissement est maintenant confié à la société « Lyonnaise des Eaux France » pour une période de 12 années.

Une dernière information sur la vie de notre commune avant de clore ce billet, un changement important s'est produit au secrétariat de notre mairie avec le départ de Sonia Berthou pour la commune de Crespières et l'arrivée de Tiphaine Legrand depuis le 1^{er} juin 2002. Je suis sûr que ses compétences administratives et sa gentillesse naturelle vous donneront entière satisfaction.

Je vous souhaite de bonnes vacances.

Pierre SEIGE
Maire de Jumeauville
Président du SIVOM d'Arnouville les Mantes

RESUME DES SEANCES DU CONSEIL

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2001

M. MASSY secrétaire de séance.

DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter des crédits supplémentaires, pour un montant dont les recettes et les dépenses s'équilibrent à 52 250 F.

SCHEMA DE LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

M. le Maire a signé le marché avec la SETEGUE pour la réalisation d'un Schéma Directeur de Lutte contre les inondations à Jumeauville. Les subventions auprès de l'Agence de l'eau (70%) et du Département (10%) ont été obtenues sur une base HT de 314 500 F. HT (48 000 €).

Cette étude a été étendue aux communes de Goussonville et Guerville pour un montant global de 393 574,20 F. (60 000 €), frais d'assistance DDAFY inclus. Jumeauville restera maître d'œuvre et la répartition financière se fera au prorata de la surface de chaque commune.

TARIFS COMMUNAUX 2002

ACTIVITES	TARIFS COMMUNAUX			
	ANNEE 2001		ANNEE 2002	
	FRANCS	EUROS	EUROS	FRANCS
GITE Tarifs / semaine				
JUILLET/AOUT	2 200,00	335,39	340,00	2 230,25
VACANCES SCOLAIRES	2 000,00	304,90	3 085,00	2 000,67
BASSE SAISON	1 800,00	274,41	275,00	1 803,88
ANIMAUX	50,00	7,62	10,00	65,59
MENAGE	200,00	30,49	35,00	229,58
UNITE TELEPHONIQUE	1,00	0,15	0,15	0,98
LOCATION DRAPS/1 LIT	50,00	7,62	10,00	65,59
CAUTION	1 000,00	152,45	160,00	1 049,53
LOCATION SALLE DES FETES				
JUMEAUUILLOIS	1 250,00	190,56	195,00	1 279,12
EXTRA MUROS	3 200,00	487,84	490,00	3 214,19
CAUTION	2 000,00	304,90	305,00	2 000,67
VAISSELLE	450,00	68,60	70,00	459,17
DROIT DE PLACE/JOUR				
	100,00	15,24	16,00	104,95
CANTINE				
	23,40	3,57	3,57	23,42
CONCESSION CIMETIERE				
TRENTENAIRE	450,00	68,60	70,00	459,17

EMPLOIS COMMUNAUX

Considérant la cessation d'activité de Madame POISSON, il est créé un poste d'agent d'entretien à temps non complet, soit 20/35èmes, à partir du 1^{er} janvier 2002.

M. LANGLOIS Michel a demandé la validation de ses années de non titulaire auprès de la CNRACL.

ENQUETE PUBLIQUE FORAGE

Le Conseil émet un avis favorable sous réserve du strict respect de certaines conditions : délimitation de la parcelle arrosée, bordure avec un fossé, arrosage au goutte à goutte.

SIRYAE : RAPPORT ANNUEL

Il semble que le raccordement en eau de Jumeauville se fera par Goussonville dans le courant de l'année 2002, en conséquence le château d'eau devrait disparaître en 2003.

QUESTIONS DIVERSES

- Un tableau sera acheté à Madame URBAIN, artiste peintre, il sera offert à Madame POISSON à l'occasion de son départ.
- Téléthon 2001 : le Conseil à l'unanimité, décide d'offrir un don de 5 000 F. (762 €) à l'association AFM.
- Travaux communaux : différents projets sont à l'étude pour 2002 : modification du plan d'occupation des sols, contrat rural...
- Catastrophe naturelle : le Préfet vient de notifier qu'après deuxième examen, la commission interministérielle a émis un avis défavorable à la demande de classement *catastrophe naturelle* pour les dernières inondations.
- Eau potable : les analyses de la DDASS font apparaître une eau conforme aux normes.

SEANCE DU 28 MARS 2002

M. LECOQ secrétaire de séance.

SUBVENTIONS COMMUNALES 2002

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la répartition des subventions communales pour l'année 2002 :

	2001	2002
C.C.A.S.	3 354 €	3 000 €
Caisse des Ecoles	3 049 €	3 900 €
Total	6 403 €	6 900 €
Coopérative scolaire	152 €	160 €
A.D.M.R.	305 €	310 €
Jumeauville-Loisirs	1 525 €	2 300 €
Total	1 982 €	2 770 €

TAUX 2002/4 TAXES

Compte tenu du fait que nous avons des travaux importants à réaliser, que le taux des 4 taxes n'a pas varié depuis plusieurs années, et que les ressources de la commune sont les plus faibles du département, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le taux des 4 taxes pour l'année 2002 à :

Taxes	Taux moyen national	Taux moyen départemental	Taux Jumeauville 2001	Taux Jumeauville 2002	Produit correspondant 2002
Taxe d'habitation	13,56	11,39	3,63	3,81	34 709 €
Taxe foncier bâti	17,28	13,37	5,90	6,19	31 928 €
Taxe fonc. non bâti	41,29	51,28	28,68	30,10	11 950 €
Taxe profession.	14,85	>>	13,77	13,77	8 565 €

BUDGET PRIMITIF 2002

Le budget primitif 2002, dont les sections exploitation et investissement s'équilibrent comme suit, est voté à l'unanimité au niveau du chapitre .

	Dépenses	recettes
Section exploitation	248 674,00 €	248 674,00 €
Section investissement	53 200,00 €	53 200 €

DEMANDE DE SUBVENTION LIGNE DE TRANSPORT 11-10

M. le Maire donne lecture d'une lettre de la société CONNEX (ex CGEA) informant les Maires des communes concernées d'une baisse de la fréquentation, d'où une aggravation du déficit qui aura pour conséquence, soit une augmentation des tarifs, soit une réduction de la fréquence des lignes. Le coût pour la commune a été de 42 888,00 francs pour 2001.

Après une large discussion, il apparaît un doute sur les comptages réalisés, aucun titre de transport n'étant jamais contrôlé, la dégradation du service constatée depuis quelque temps peut expliquer une baisse du nombre des usagers... Pour mémoire, nous n'avons pas eu de subvention en 2000, car la CONNEX a reversé à chaque commune un reliquat de recette de 3 ans, la ligne était en excédent !

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite auprès du Conseil Général, une subvention au taux le plus fort pour l'exploitation 2001 de la ligne de transport 11-10.

REMUNERATION ENCADREMENT CLASSE DECOUVERTE

Les élèves des grandes sections vont partir en classe de découverte du 25 mai au 2 juin, soit 8 jours. Le décret du 06/05/85 du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation stipule que doit être versée aux enseignants encadrant la classe une rémunération supplémentaire qui est actuellement de 19,90 €/jour, soit au total 159,20 €. Cette disposition concerne M. SAMOYEAU.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'attribuer à M. SAMOYEAU une rémunération de 19,90 €/jour pour une durée de 8 jours,

AMENAGEMENT DU TEMPS SCOLAIRE

L'équipe pédagogique envisage un aménagement du temps scolaire, à intégrer au projet d'école. Trois calendriers sont proposés :

- semaine de 4 jours : rentrée le mercredi 28 août 2002 toute la journée et sortie des élèves le vendredi 4 juillet 2003 après la classe (Il conviendra d'ajouter 3 journées de travail pour les élèves, qui sont à déterminer en fonction des réalités et des contraintes locales).
- Semaine de 4 jours et demi avec report du samedi au mercredi
- Maintien du calendrier actuel

Au vu des trois calendriers dérogatoires autorisés par l'Inspection Académique et une enquête auprès des parents, l'équipe pédagogique a retenu la semaine de 4 jours. Le Conseil Municipal doit donner son avis.

Après une large discussion, le Conseil Municipal, à la majorité, vote pour le maintien du calendrier actuel.

AVENANT CONVENTION SAFER

Nous avons une convention avec la SAFER, qui assure la surveillance de l'utilisation et des transactions sur toutes les terres agricoles à Jumeauville. L'avenant porte à assurer une rémunération minimale de 381,12 €

1° : lorsque la commune revient sur sa décision de préempter (art. 6)

2° : lorsque le taux de rémunération de la SAFER de 11% est inférieur à 381,12 € (art. 8)

Un conseiller fait remarquer qu'il est en litige avec la SAFER pour une irrégularité et qu'il vote contre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, autorise M. le Maire à signer l'avenant à la convention avec la SAFER.

QUESTIONS DIVERSES

• **Travaux route de Maule** : le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter du Conseil Général une subvention au titre du programme départemental 2000/2001/2002 d'aide aux communes en matière de voirie et ses dépendances d'un montant de 294 049 F. (44 827 €), soit 70% du montant de travaux subventionnables de 420 070 F. (64 039 €) pour les travaux route de Maule.

• **Programme exceptionnel de sécurité** : le Conseil Général a répondu favorablement à notre lettre d'intention qui concernait le programme exceptionnel d'aide à la sécurité pour les communes ayant moins de 2 500 habitants traversées par une route départementale. Des devis devront être demandés à divers bureaux d'études. M. LECOQ est chargé de ce dossier.

• **Conseiller défense** : M. POTTIER est désigné conseiller municipal chargé des relations avec la défense nationale.

• **Téléthon** : la générosité des Jumeauvillois a permis de collecter 16 539,98 francs.

• **Tempête** : dans le cadre des mesures adoptées par le Conseil Général le 25 février 2000 concernant la réparation des dommages causés par la tempête du 26 décembre 1999, il nous est attribué une subvention de 56 633 francs pour effectuer des travaux de maçonnerie sur l'église.

• **Inondations** : suite aux inondations et coulées de boue du 22 au 23 mars 2001, la commission interministérielle chargée de réexaminer le dossier de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle présenté par la Commune, a émis un avis défavorable lors de sa séance du 14 novembre 2001.

• **Couloirs aériens** : à la suite de la décision de M. GAYSSOT d'appliquer le projet de nouveaux couloirs aériens sans modifications, les représentants de 23 communes, réunis à Maule le 21 janvier dernier, ont adopté à l'unanimité une motion ne remettant pas en cause le couloir aérien concerné, mais demandant le maintien pendant 20 km de plus l'altitude des avions à 2 800 mètres au lieu de 1 200 mètres, ce qui diminue notablement les nuisances sonores.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la pétition demandant le maintien pendant 20 km de plus de l'altitude 2 800 mètres pour le survol des avions atterrissant à Roissy C.D.G. par vent d'est.

• **Eau** : la qualité de l'eau du robinet est conforme aux normes en vigueur.

• **Forage** : le rapport du commissaire enquêteur, suite à l'enquête publique relative aux autorisations de forage et d'arrosage demandées par M. COCHIN, est consultable en mairie.

SEANCE DU 23 AVRIL 2002

M. LECOQ secrétaire de séance.

TRAVAUX ROUTE DE MAULE

Ces travaux ont pour objet l'amélioration de la route de Maule (recalibrage, rabotage, enrobé). L'opération, déjà soumise au Conseil, a été étudiée par la D.D.E., qui en a estimé le montant à 180 675 € TTC.

Les subventions (subvention exceptionnelle, plus reliquat du plan triennal 2000, 2001, 2002) s'élèvent à 118 003 €. Restent 62 672 €, que M. le Maire propose d'autofinancer. Les travaux, pour des raisons pratiques, ne pourraient débiter qu'au mois d'août. La TVA qui sera récupérable dans 2 ans s'élève à 29 609 €.

le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le projet présenté par la D.D.E., d'un montant de 180 675 € TTC,
- décide de faire exécuter les travaux,
- prévoit le financement suivant :

subvention + plan triennal	118 003 €
autofinancement	62 672 €
Total TTC	180 675 €

DEMANDE SUBVENTION ETUDE DE SECURITE

Le Conseil Général a mis en place un programme exceptionnel 2002-2003 d'aide aux communes de moins de 5000 habitants pour la réalisation d'opérations de sécurité routière sur RD en agglomération, précisant que cette aide est subordonnée à la réalisation d'une étude préalable de sécurité comprenant un diagnostic objectif de la situation existante et des propositions d'aménagements. Le département subventionne à 100% cette étude préalable dans la limite d'une dépense plafonnée à 7 600 € H.T.

- Considérant les problèmes de sécurité dans la Grande Rue (RD 158) et notamment dans l'axe situé depuis l'entrée du village (arrivée par Mantes) jusqu'au 1^{er} stop, et aux abords de l'école, le Conseil Municipal sollicite une subvention du Conseil Général pour la prise en charge financière de cette étude préalable,

INDEMNITES DE FONCTION DES ADJOINTS

L'article 81 de la loi 2002-276 du 27 février parue au J.O. du 28 février 2002, relative à la démocratie de proximité, modifie le régime indemnitaire des adjoints.

Les indemnités de fonction des adjoints sont revalorisées. Elles sont désormais fixées en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (indice brut 1015). Ce pourcentage est fixé à 8,25% pour les communes de 500 à 999 habitants, ce qui donne une indemnité mensuelle brute de 293,87 €.

QUESTIONS DIVERSES

• **Taxe branchement réseau assainissement** : M. le Maire donne lecture de la délibération du Comité Syndical du SIVOM d'Arnouville-les-Mantes par laquelle il a été décidé de ne plus faire percevoir par le syndicat la taxe de branchement au réseau d'assainissement et de laisser à chaque commune adhérente le choix de l'instituer pour le montant qu'elles auront décidé de recevoir de leurs administrés.

• **Nouvelle secrétaire** : l'entrée en fonction de la nouvelle secrétaire, Mme Tiphaine LEGRAND, est fixée au 1^{er} juin 2002. Un recouvrement avec Mme BERTHOU est prévu jusqu'au 12 juin.

RESULTATS DES ELECTIONS

Résultats des élections présidentielles

	1er tour			2ème tour		
	Jumeauville	Yvelines	France	Jumeauville	Yvelines	France
Abstention	23,78%	31,20%	28,40%	18,00%	18,00%	20,29%
Blancs ou nuls	2,33%	3,83%		5,15%		
MEGRET Bruno	1,49%	2,00%	2,34%			
LEPAGE Corinne	3,27%	2,70%	1,88%			
GLUCKSTEIN Daniel	0,00%	0,40%	0,47%			
BAYROU François	6,55%	8,90%	6,84%			
CHIRAC Jacques	16,67%	22,60%	19,88%	77,14%	85,60%	82,21%
LE PEN Jean-Marie	21,73%	14,70%	16,86%	22,86%	14,40%	17,79%
TAUBIRA Christiane	2,38%	2,60%	2,32%			
SAINT-JOSSE Jean	8,04%	1,60%	4,23%			
MAMERE Noël	6,25%	5,80%	5,25%			
JOSPIN Lionel	13,10%	15,00%	16,18%			
BOUTIN Christine	0,60%	2,30%	1,19%			
HUE Robert	1,19%	2,30%	3,37%			
CHEVENEMENT Jean-Pierre	5,65%	6,50%	5,33%			
MADÉLIN Alain	5,65%	5,40%	3,91%			
LAGUILLER Arlette	2,98%	4,20%	5,72%			
BESANCENOT Olivier	4,46%	3,10%	4,25%			

Résultats des élections législatives

	1er tour			2ème tour		
	Jumeauville		Circonscription	Jumeauville		Circonscription
Abstention	34,65%		35,10%	37,72%		41,00%
Blancs ou nuls	2,68%		1,75%	4,93%		3,72%
SOUVILLE Séverine (MNR)	1,72%		1,40%			
LUGUET Alain (LO)	0,69%		1,30%			
d'ANDRE Jean-Louis (FN)	16,55%		15,70%			
CUQ Henri (UMP)	50,34%		47,60%	61,84%		63,50%
DELARUE Jean (EXG)	0,00%		0,60%			
BISCHEROUR Albert (VERTS)	22,76%		23,70%	35,19%		36,50%
FOURDACHON Guy (CNPT)	2,41%		1,00%			
HERVE Armelle (PC)	0,00%		3,10%			
JALENQUES Odile (MPF)	1,72%		0,70%			
BOLEN Jean (DIV)	0,00%		0,70%			
BERTIN Raymonde (ECO)	1,03%		0,70%			
BROCHOT-DENYS Alain (PRE)	0,00%		0,60%			
LAROCHE Bernadette (ECO)	0,34%		0,50%			
LOPEZ Maryse (ECO)	2,41%		1,50%			
FOUCHER Christian (DIV)	0,00%		0,30%			
MOJIKI Rémy (ECO)	0,00%		0,30%			

Votre Caisse d'Allocations Familiales vous informe...

DECLARATION DE RESSOURCES 2001

- *Une démarche très importante pour bénéficier de tous ses droits* -

* * *

Comme chaque année, la Caisse d'Allocations Familiales transmet à ses allocataires un formulaire de déclaration de ressources à compléter et à retourner au plus vite.

Cette année, c'est en euros que les allocataires doivent remplir leur déclaration. Autre nouveauté, le formulaire a été simplifié. Moins de rubriques, une notice explicative allégée et une maquette plus moderne, autant d'améliorations qui facilitent le remplissage du formulaire par l'utilisateur.

Une année de prestations assurée...

Cette démarche est très importante. En effet, c'est à partir des renseignements fournis sur cette déclaration que la CAF va calculer le montant des allocations soumises à condition de ressources pour la période du **1^{er} juillet 2002 au 30 juin 2003**. Cette déclaration est donc indispensable pour bénéficier de toutes les prestations auxquelles les familles ont droit, en particulier :

- * l'Allocation pour Jeune Enfant (versée du cinquième mois de grossesse aux trois de l'enfant),
- * l'Allocation d'Adoption (versée pendant 21 mois à partir du mois civil suivant l'arrivée de l'enfant au foyer),
- * l'Allocation de Garde d'enfant à Domicile (dont le montant est modulé en fonction des ressources pour les enfants gardés de moins de moins de trois ans),
- * l'Aide à la Famille pour l'Emploi d'une Assistante Maternelle Agréée (dont le montant varie en fonction des ressources),
- * le Complément Familial (versé aux familles ayant au moins trois enfants de plus de trois ans),
- * l'Allocation de rentrée scolaire (versée en une seule fois à la fin du mois d'août),
- * l'Aide Personnalisée au Logement, l'Allocation de logement ou encore l'Allocation aux Adultes Handicapés.

Des services pour vous informer... 7 jours sur 7/24 heures sur 24

Pour vous aider à remplir votre déclaration de ressources 2001, la Caisse d'Allocations Familiales a mis en place **un service de renseignements téléphoniques « spécial ressources »** au **0821 010 010** (0,118 €/mn). En appelant ce numéro, ou en consultant **notre site internet www.caf.fr**, vous pouvez connaître les revenus à déclarer et les erreurs à éviter.

Vous pouvez aussi **obtenir ces conseils pour compléter votre déclaration en consultant le 3615 CAF, rubrique « actualités »** (0,035 €/mn heures creuses ou 0,129 €/mn heures pleines). Vous y trouverez, en plus, toutes les informations (conditions, montant, démarches) sur les prestations qui dépendent de vos revenus et calculer, par exemple, votre aide au logement.



CE QU'IL FAUT SAVOIR...

PAR LES NOTAIRES DE LA COUR D'APPEL DE VERSAILLES

BIEN CHOISIR SON CONTRAT DE MARIAGE

Avant de passer devant Monsieur le Maire, les époux peuvent faire un contrat de mariage et choisir le régime matrimonial qui leur convient le mieux.

En l'absence de contrat de mariage, ils se trouvent soumis au régime légal qui est :

- **la communauté légale** : la communauté appartient aux deux époux de façon égale. Elle comprend tous les biens acquis pendant le mariage avec les gains et salaires de chacun d'eux, peu importe que l'un d'entre eux n'ait pas d'activité professionnelle. Traditionnellement, les biens qui proviennent de la famille des époux (par donation, succession...) leur restent personnels et en cas d'emprunt ou de cautionnement, le créancier ne peut saisir les biens de la communauté que si l'autre époux a donné son consentement.

Pour se soustraire à ce régime, les époux peuvent opter pour :

- **La séparation de biens** : lorsque les époux exercent ou risquent d'exercer une profession entraînant des risques financiers, le régime de la communauté est à proscrire, ils peuvent alors opter pour la séparation de biens soit par contrat soit par changement de régime matrimonial s'ils sont déjà mariés.

Ce régime convient si les deux époux exercent une activité professionnelle. Au contraire lorsque l'un d'eux a sacrifié sa carrière pour s'occuper du ménage, le régime de la séparation est injuste.

- **La participation aux acquêts** : ce régime répond aux préoccupations des époux qui ne veulent pas être responsables des dettes contractées par l'un mais souhaitent que l'enrichissement réalisé par l'un comme par l'autre soit réparti de manière égalitaire entre eux.

Tant qu'il fonctionne le régime de la participation aux acquêts est une séparation de biens.

Lorsqu'il est dissout, chaque époux a un droit sur les acquêts réalisés par l'autre. Sur le plan financier, le résultat est identique à celui de la communauté qui revient pour moitié à chacun des époux.

Il reste à évoquer un dernier régime **la communauté universelle** qui est généralement adopté par changement de régime matrimonial, par des couples n'ayant pas eu d'enfants. Lors du décès de son conjoint, l'époux survivant recueille alors tous les biens même ceux qui proviennent de la famille du défunt et cela sans droit de succession.

Faire un contrat de mariage permet donc de choisir le régime le mieux adapté à la situation actuelle et future du couple ou d'améliorer la communauté.

En outre, chacun de ces régimes peut faire l'objet de dispositions spéciales selon le désir des futurs époux.

Vous comprendrez facilement l'utilité de consulter un notaire avant de passer devant Monsieur le Maire.

Mars 2002

ETAT-CIVIL

NOUVEAUX ARRIVANTS

*Nous avons le plaisir de vous faire part de l'installation de nouveaux habitants
M. et Mme Jacques PINGUET 27, Clos des vergers*

NAISSANCES

*LIOT Lilian le 10 février 2002
TAILLARD Lilian le 9 juin 2002*

Le Conseil Municipal adresse ses félicitations aux heureux parents

MARIAGES

*Dominique JEHENNE et Nathalie VILLAIN le 23 février 2002
Philippe POSSIMATO et Brigitte MURET le 8 juin 2002*

Le Conseil Municipal adresse ses vœux de bonheurs aux jeunes époux

DECES

M. Marcel GIFFAUD le 29 mai 2002 à l'âge de 57 ans

Le Conseil Municipal adresse ses condoléances à sa famille

FETES ET ANIMATIONS

Pour le carnaval, un sculpteur sur ballons a enchanté petits et grands. Chacun a pu repartir soit avec une épée, soit avec un petit chien ou même une grenouille.

La pièce de théâtre "Faut-il tuer le clown ?" a réjoui une trentaine de personnes.

Cette année, la pluie a essayé de gâcher notre brocante, mais en fin de matinée, le soleil est enfin revenu, et cette fois encore, ce fut une réussite. Merci aux JUMEAUUILLOIS qui se sont inscrits.

L'équipe de FETES ET ANIMATIONS a décidé de faire "passer les cloches" à l'école de Jumeauville.

Le jardin a été envahi de petits lapins et de gros œufs. Nous avons entendu dire que les instituteurs n'étaient pas les derniers pour voir si un petit lapin ou un gros œuf ne se seraient pas égarés. Enfin petits et grands étaient ravis, c'est le principal.

Nous pensons effectuer le 1^{er} week-end d'octobre un voyage de 2 jours au FUTUROSCOPE à POITIERS. Lors d'un prochain "boîtage", tout le détail du séjour vous sera communiqué.

Nous vous donnons rendez-vous les 13 et 14 juillet pour faire la fête ensemble.

Bonnes vacances à tous.



L'équipe de FETES ET ANIMATIONS



Jumeauvillois

DEPUIS AVRIL 2002, VOUS POUVEZ PRATIQUER LE TIR A L'ARC A JUMEAUVILLE.

NOUS SOMMES ACTUELLEMENT 16 JUMEAUUILLOIS ESSAYANT D'ATTEINDRE LE CENTRE DE LA CIBLE TOUS LES SAMEDIS ET DIMANCHES DE 15 HEURES A 18 HEURES.

VENEZ NOUS REJOINDRE SUR LE TERRAIN SE SITUANT AU 30 GRANDE RUE, DERRIERE LE HANGAR DE M. GILLES QUINET.

VOUS VENEZ LES MAINS DANS LES POCHEs, NOUS VOUS PRETONS TOUT LE MATERIEL DURANT UN AN.

APRES DEUX WEEK-END DE PRATIQUE, SI CELA VOUS PLAIT, IL VOUS SUFFIRA DE PASSER UNE VISITE MEDICALE DE NON CONTRE INDICATIONS A CETTE DISCIPLINE ET DE REGLER UNE COTISATION DE 13.72 EUROS (90 FRANCS) POUR RECEVOIR

UNE LICENCE DECOUVERTE VALABLE JUSQU'AU 30/09/2002.

NOUS SOMMES AFFILIES A LA FEDERATION FRANCAISE DE TIR A L'ARC (FFTA) ET POURRONS DES LE MOIS DE SEPTEMBRE, AVEC LA NOUVELLE SAISON ET LICENCE 2002/2003, RIVALISER AVEC LES MEILLEURS ARCHERS DES YVELINES (ENVIRON 2200) ET DE LA REGION PARIS ILE DE FRANCE

POUR NOUS CONTACTER :

M. MARIAN SZCZESNY
29 BIS GRANDE RUE

PRESIDENT ET INITIATEUR
☎ 01 30 42 66 98 - 06 72 61 96 99

Mme ELISABETH FEVRE
50 GRANDE RUE

SECRETARE
☎ 01 34 97 04 16

M. MASSY FRANCOIS
6, RUE PICHELOU

TRESORIER
☎ 01 30 93 93 04

POUR PLUS DE SIMPLICITE , VENEZ SUR LE TERRAIN

FUTURS ARCHERS, JE VOUS SALUE

MARIAN



C'EST FACILE LE TIR A L'ARC !!!!

PROGRAMME DES FESTIVITES POUR LE 14 JUILLET 2002

1 ER ETAPE : LE 13 JUILLET 2002

Rendez vous à 20H00 derrière la Mairie

- FANFARE
- CHAR DECORE AVEC LES ENFANTS DE JUMEAUVILLE
- BAL
- BUVETTE*

2 EME ETAPE : LE 14 JUILLET 2002

Rendez vous dès 15H00 jusqu'à 18H00 derrière la Mairie

- INITIATION AU TIR A L ARC

Et à partir de 19h00 derrière la Mairie

- APERITIF
- CASSE CROUTE
- BOISSON
- FEUX D ARTIFICES

* buvette payante

ORGANISEES PAR FETES ET ANIMATIONS ET LE CONSEIL MUNICIPAL AVEC L AIMABLE
PARTICIPATION DE LA SECTION TIR A L ARC .

La dictée du Téléhon

On savait que le Bulletin était lu en Bretagne, mais on ne savait pas qu'il était aussi lu en Auvergne où habite le vainqueur du petit concours lancé dans le précédent numéro et qui avait pour sujet de découvrir les fautes glissées dans le texte de la dictée du Téléhon . Bravo , donc au vainqueur qui recevra prochainement son lot . Il a découvert sept des dix fautes. Voici donc le texte original avec les fautes corrigées.



Au grenier

Puis , en rôdant par tous les coins de cette demeure qu'elle allait abandonner , Jeanne monta un jour , dans le grenier . Elle demeura saisie d'étonnement ; c'était un fouillis d'objets de toute nature , les uns brisés , les autres salis seulement , les autres montés là on ne sait pourquoi ; parce qu'ils ne plaisaient plus , parce qu'ils avaient été remplacés . Elle apercevait mille bibelots connus jadis et disparus tout à coup sans qu'elle y eût songé , des riens qu'elle avait maniés , ces vieux petits objets insignifiants qui avaient traîné quinze ans à côté d'elle , qu'elle avait vus chaque jour sans les remarquer , et qui tout à coup , retrouvés là , dans ce grenier , à côté d'autres plus anciens dont elle se rappelait parfaitement les places aux premiers temps de son arrivée , prenaient une importance soudaine de témoins oubliés , d'amis retrouvés .

Guy de Maupassant



L'ECOLE JULIEN COCHIN



La classe de découverte dont nous rappelons le programme s'est très bien déroulée .

Samedi : voyage et installation

Dimanche : Auvergne historique

Lundi: Musée de l'école rurale

Mardi : journée féodale , château de Murol

Mercredi : faune et flore en moyenne montagne

Jeudi : le monde rural et la bourgeoisie commerçante

Vendredi : grand jeu de réinvestissement des acquis

Samedi: journée médiévale

Le lieu d'accueil était installé dans un ancien château entouré d'un parc arboré .L'équipe d'animateurs était très bien et composée de gens très dévoués aux enfants et très compétents .Les installations et la cuisine étaient très bien . Les enfants se sont très bien comportés et le courrier a bien fonctionné .

Les activités : Thème médiéval avec la visite du château de Murol agrémentée d'un spectacle. Il y a eu aussi la visite du village fortifié de Besse et de La Sauvetat sur Agout. Nos ancêtres les gaulois n'ont pas été oubliés avec la visite du site de Gergovie .

Il y a eu un atelier de fabrication de blasons et un autre consacré au château fort .Ils ont servi à la mise en place d'un spectacle .

Le repas médiéval avec le poulet au miel qu'il fallait manger avec les doigts a eu un certain succès .

Les volcans n'ont pas été oubliés par la découverte du Puy de Dôme et une excursion au lac Chambon et au lac Pavin (lacs d'origine volcanique).

La faune et la flore ont été observées lors de la randonnée autour de La Bourboule .

Le trajet en train était bien mais long car c'était un train Corail .

La kermesse du 22 juin a eu du succès . le spectacle avec les décors a été très apprécié: il avait pour thème le Moyen Âge . le beau temps a contribué à la réussite de la kermesse . L'initiation au tir à l'arc a été très prisée.

La rentrée

Les effectifs sont stables et il y aura 3 classes avec 24 élèves au cycle I

21 élèves au cycle II

18 élèves au cycle III

Le projet d'école 2002-2005 a été validé mais sans le calendrier dérogatoire .



Par une nuit de lassitude,
Et de lune dans sa plénitude,
Contemplant des étoiles la multitude,
Pelotonné par le froid dans sa solitude,
Luttant contre l'insidieuse hébétude,
Le vieil homme rêvait.

Se rappelant ses jours enfuis
Et les actes accomplis
Qui ont jalonné le cours de sa vie,
Parfois parmi la fureur et le bruit,
Les yeux mi clos, il a souri
Le vieil homme pensait.

Venant du fond de sa mémoire,
Le cours tumultueux de l'histoire,
Avec son flot de joies et de déboires,
Tel du linge débordant d'une armoire,
Un à un ouvrait et refermait ses tiroirs,
Le vieil homme doutait.

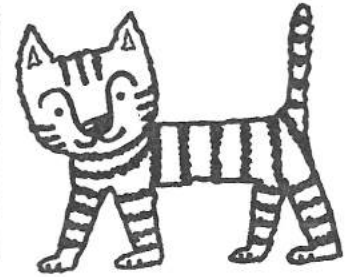
Repensant à ce qui fait le genre humain,
Que ce soit à ses contemporains
Ou à ses enfants continuant le chemin
Et qui confient leurs soucis aux plus malins,
Espérant dans les enchanteurs lendemains,
Le vieil homme désespérait.

La preuve en a été faite:
L'histoire toujours se répète.
Mais l'humain n'en fait qu'à sa tête
Et préfère l'enfourer comme certaine bête
Plutôt que d'admettre sa défaite.
Le vieil homme se désolait.

F. Massy



PERDU jeune chat d'un an à Pichelou . Il est tigré gris, il est coupé et est très affectueux . Pour tout renseignement prière de contacter le 01 30 93 93 04



A NOS AMIS LES CHIENS... ET LEURS MAITRES !

Le terrain derrière la Mairie a été ouvert pour que chacun puisse en profiter, et, en particulier, pour que les jeunes, qui ne disposent pas d'aire de jeux jouent au foot.

Nous savons qu'il est pratique, quand on fait faire une promenade hygiénique à son chien, de pouvoir le lâcher dans ce terrain et de l'attendre au portail, même si ce n'est pas fait pour !

Mais que les propriétaires de chiens qui agissent ainsi pensent aux parents des enfants qui doivent nettoyer chaussures et vêtements des "souvenirs" malodorants que ceux-ci ramènent à la maison...

Aussi, nous souhaitons (fermement !) que ces maîtres, qui n'ont pas forcément pensé aux conséquences changent leurs habitudes.

D'avance, merci.



— Moi, j'attends La montagne.

Recensement Militaire

Les garçons et les filles de Nationalité Française se font recenser pendant le mois anniversaire de leurs 16 ans. Cette démarche est obligatoire pour passer tous les examens scolaires.

Tous ces jeunes participeront à une journée de préparation à la défense nationale, le Service Militaire étant supprimé.

A fournir pour le recensement militaire :

- carte nationale d'identité ou tout autre document justifiant de la nationalité française
- livret de famille des parents
- justificatif de domicile

Cartes nationales d'identité

Pour savoir si votre carte nationale d'identité est disponible au guichet où vous l'avez demandée, consultez le site internet du ministère de l'intérieur :

www.interieur.gouv.fr
rubrique "vos démarches"

Le numéro fourni au moment du dépôt de la demande est à rappeler lors de votre consultation. N'oubliez pas de le noter.

Présentation

Présentation

Le village de Jumeauville a une histoire riche et variée. Ses habitants ont toujours été attachés à leur territoire et à leur patrimoine. C'est pourquoi nous avons voulu créer ce journal pour raconter leur histoire et leur vie. Ce journal est le fruit de la collaboration de tous les habitants du village. Il est le reflet de leur culture, de leurs traditions et de leur attachement à leur village. Nous espérons que ce journal sera un vecteur de dialogue et de partage entre tous les habitants du village.

Le journal est publié deux fois par an, en juin et en décembre. Il est gratuit pour tous les habitants du village.

Le journal de Jumeauville

Le journal de Jumeauville

Le journal de Jumeauville

Le journal de Jumeauville est un journal gratuit pour tous les habitants du village. Il est publié deux fois par an, en juin et en décembre.

Le journal de Jumeauville

Le journal de Jumeauville

Le journal de Jumeauville est un journal gratuit pour tous les habitants du village. Il est publié deux fois par an, en juin et en décembre.

Le journal de Jumeauville est un journal gratuit pour tous les habitants du village. Il est publié deux fois par an, en juin et en décembre.

EDITEUR :	Mairie de Jumeauville
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :	P. SEIGE, Maire
COMITE DE REDACTION :	P. CHABRILLAT, M. LECOQ, F. MASSY, M. PIOT, B. QUINET
PHOTOS :	
IMPRIMERIE :	Mairie de Jumeauville
TIRAGE :	260 ex.
JUIN 2002	